

Mes ministres ont aussi conféré avec les ministres provinciaux en vue de l'étude et de l'élaboration d'une entente touchant le partage des frais d'assistance aux chômeurs qui n'ont pas droit aux prestations d'assurance-chômage et qui sont dans le besoin. Des projets précis d'ententes ont été soumis aux provinces. Vous serez appelés à approuver les mesures législatives nécessaires à l'application de ce programme.

Vous serez invités à voter les crédits nécessaires à l'aménagement, de concert avec le gouvernement d'Ontario, d'un pipe-line à gaz naturel à travers l'Ontario septentrional, depuis la frontière du Manitoba jusqu'à Kapuskasing; ce pipe-line sera cédé à bail à la *Trans-Canada Pipe Lines Limited*, laquelle doit aménager des conduites de raccordement dans l'Ouest et dans l'Est du Canada. Mes ministres estiment que cette participation du gouvernement est nécessaire pour que cette importante entreprise nationale puisse être réalisée à l'heure actuelle.

Vous serez également saisis de modifications à la loi sur la route transcanadienne en vue d'accélérer l'achèvement de tronçons essentiels de cette voie et d'en poursuivre les travaux de construction, de concert avec les gouvernements provinciaux et selon les normes convenues.

Des modifications à la loi nationale sur l'habitation vous seront présentées. La croissance rapide de nos centres de population a été un des aspects frappants de notre expansion nationale depuis la dernière guerre; et, durant ce temps, nos citoyens ont eu largement recours à la loi nationale sur l'habitation, surtout dans les banlieues. Une modification qu'on vous proposera maintenant a pour objet d'accroître l'aide fournie en vue de favoriser le réaménagement de vieux quartiers de nos villes et d'en tirer ainsi le meilleur parti possible.

Au début de l'an passé, on a promulgué la partie de la loi sur l'habitation qui a trait à l'amélioration de maisons. Cette mesure a grandement contribué à l'amélioration d'un bon nombre d'habitations. On vous proposera une modification visant à augmenter le montant des prêts disponibles à cette fin.

On proposera la création d'un comité mixte des deux Chambres qui examinera les progrès et les programmes de la Commission du district fédéral quant à l'aménagement de la capitale nationale.

Dans le domaine de l'expansion industrielle, vous serez invités à élargir le champ d'activité de la Banque d'expansion industrielle. On vous demandera également d'accroître le montant des prêts que peut accorder la Commission du prêt agricole canadien et de modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Mes ministres projettent également de présenter un bill destiné à assurer aux femmes un salaire égal à celui que touchent les hommes pour un travail de valeur égale dans les industries relevant de la juridiction fédérale.

Vous serez invités à reviser la loi sur la Gendarmerie royale du Canada et la loi fédérale sur les droits successoraux. Vous serez priés d'étudier des modifications aux lois suivantes: loi sur la Commission canadienne du blé, loi sur la Cour suprême, loi sur l'accise, loi sur la marine marchande du Canada, loi sur les petits prêts, loi sur la protection des eaux navigables, loi sur le rétablissement agricole des Prairies, loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, loi sur la citoyenneté canadienne et loi sur les Indiens.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à pourvoir à tous les services essentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Daigne la divine Providence bénir vos délibérations.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération mercredi prochain.

(La motion est adoptée.)

FEU L'HONORABLE ALCIDE CÔTÉ

(Texte)

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'éprouve une vive émotion en ce moment, alors qu'il m'incombe de rendre hommage, dès le début de la session, à la mémoire de l'honorable Alcide Côté, décédé à sa demeure de Saint-Jean, le 7 août dernier. Tous les honorables députés ont dû être aussi émus que moi à l'annonce du décès d'un collègue estimé de tous, à un âge qui lui permettait d'espérer encore de nombreuses années d'un labeur fructueux dans la vie publique. Tout en connaissant la gravité de sa maladie, nous avions cru que son retour à la Chambre le 8 juin dernier, après un repos de quelques mois, permettait de compter qu'avant longtemps il aurait pu reprendre toutes ses occupations. Les applaudissements spontanés qui, de tous les coins de la Chambre, ont salué son retour à cette occasion, étaient une démonstration plus éloquente que mes paroles d'aujourd'hui de l'affection et de la haute estime que tous nous entretenions à son endroit.

Le regretté Alcide Côté pouvait se proclamer avec fierté un descendant en ligne directe d'un des premiers colons du Canada. Après ses études au collège de Saint-Jean et à l'Université de Montréal, il exerça sa profession d'avocat dans la ville de Saint-Jean, dont il fut maire de 1945 à 1949. Il apporta durant nombre d'années une participation importante aux initiatives de l'Association du Barreau de sa province, de l'Union des municipalités, de la Chambre de commerce et de nombreuses autres associations.

M. Côté avait d'abord été élu à la Chambre des communes en 1945. Ses électeurs lui avaient conservé leur confiance aux élections générales de 1949 et de 1953. En 1952, il était assermenté membre du Conseil privé et nommé ministre des Postes.

La participation de M. Côté aux affaires publiques, dans le domaine professionnel et dans l'arène municipale, puis fédérale, témoigne abondamment de l'intérêt qu'il avait voué au bien-être de ses concitoyens. La disparition de notre collègue a causé de vifs regrets tant parmi les membres de la Chambre que dans tous les autres milieux où il avait exercé son activité bienfaisante. Et c'est,